

ANAMJ

ASSOCIATION NATIONALE DES AVOCATS
EXERÇANT UN MANDAT JUDICIAIRE

Fiche programme

Version : 25/11/2022

Formation Devenir un Professionnel Qualifié Devenir une Personne Qualifiée

Public visé :

Avocats ayant au minimum cinq années d'ancienneté et pratiquant le droit patrimonial de la famille.

Pré requis :

La formation est réservée aux avocats en exercice (ou honoraires) qui sont :

Titulaires d'une mention de spécialisation, de préférence en Droit de la famille, des Personnes et de leur Patrimoine

Ou,

Titulaires d'un champ de compétence en lien avec les mandats à recevoir.

Ou,

Qui justifient de diplômes et/ou d'une pratique et/ou de formations préalables relatifs aux mandats à recevoir.

Objectifs pédagogiques

La formation est organisée pour atteindre plusieurs objectifs complémentaires, ainsi :

- Former des avocats pour qu'ils deviennent de nouveaux Professionnels Qualifiés ou Personnes Qualifiées habiles à se voir confier des mandats ad hoc visés par les textes normatifs.
- Leur permettre d'intégrer l'association en respectant les statuts et la charte des bonnes pratiques.
- Favoriser juridictions la désignation des membres pour assumer des missions en droit patrimonial de la famille, en droit des successions ou dans le contentieux des sociétés civiles.

Durée et modalités d'organisation : (35 heures par session)

Deux sessions complémentaires de 35 heures organisées aux périodes suivantes : du 16 au 20 janvier 2023 (session 1) et du 26 au 30 juin 2023 (session 2). Les horaires quotidiens sont de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18h30. La formation regroupe de 20 à 40 personnes, en séminaire privatisé.

Association Loi 1901, créée en 2006, enregistrée W 863000673

Siège Social : 296 avenue de Nantes 86000 POITIERS

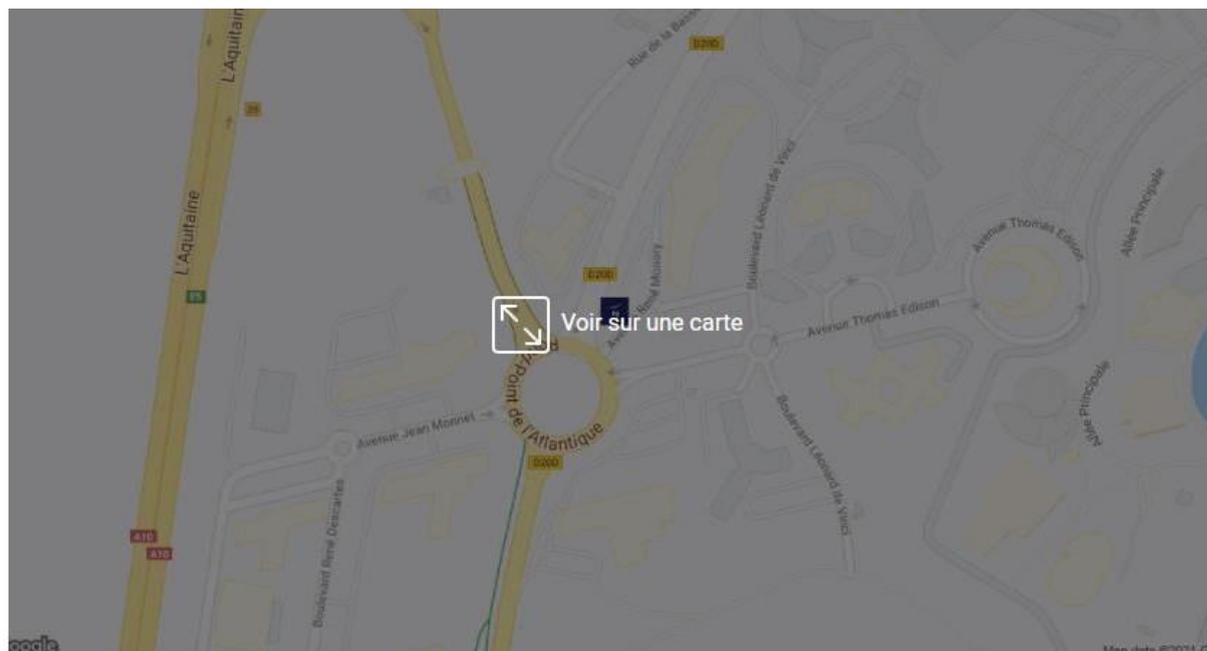
SIREN 803 318 054 - Code APE 6910Z

Déclaration d'activité : numéro 75860181286

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Site : www.anamj.fr – Email : anamj@orange.fr

Lieux : Hôtel Novotel. Site du Futuroscope - Hôtel 4 étoiles, situé entre le parc du Futuroscope et le palais des Congrès, à la sortie N°28 de l'autoroute A10 Chasseneuil du Poitou (86960).



Novotel Poitiers Site du Futuroscope

Avenue René Monory
BP 30135 TELEPORT IV
FUTUROSCOPE- CHASSENEUIL
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
FRANCE

Tel : [+33549499191](tel:+33549499191)
Fax : [\(+33\)5/49499190](tel:+33549499190)
Email de contact : H1596@ACCOR.COM

Accessibilité :

Accès handicapés : le lieu de séminaire est adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap particulière n'hésitez pas à contacter la personne en charge du handicap de l'association pour envisager la faisabilité.

Délai d'inscription : La limite des inscriptions est de 15 jours avant chaque session, sous réserve des places restantes.

Tarifs :

Le bénéficiaire de la formation contribue aux frais pédagogiques à hauteur de 1250 € (net de taxes) par session.

L'association n'assume pas les frais de restauration et d'hébergement ; le bénéficiaire de la formation est libre de son choix sauf l'exception ci-après exposée.

Exception : chaque bénéficiaire doit verser personnellement à l'hôtel Novotel une participation au titre de la location de salle et des frais de pauses, ces pauses comprennent le service d'une collation.

L'association organise donc deux sessions de formations complémentaires, l'une concernant le mandat de Professionnel Qualifié et l'autre le mandat de Personne Qualifiée.

La contribution du bénéficiaire est donc de 2500 € pour les deux sessions cumulées.

Les prix des formations sont nets de taxes (l'ANAMJ est actuellement non assujettie à la TVA). Le paiement est à effectuer avant l'exécution de chaque session de formation, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Déroulé / contenu de la formation :

Voir fiches programmes session 1 et session 2 (téléchargeables sur onglet – *Programme*)

Moyen d'encadrement : (Formateurs) :

Nos formateurs sont : Des praticiens : notaires, avocats, mandataires successoraux, experts judiciaires, huissiers, banquiers, experts comptable, spécialistes des retraites, gestionnaires d'assurance-vie, enquêteurs privé

Ou,

Des Professeurs de droit spécialistes de la liquidation des régimes matrimoniaux et du droit des successions.

Ou,

Des membres actifs de l'ANAMJ

Méthodes mobilisées : (moyens pédagogiques et techniques)

Supports pédagogiques

Salle de formation

Travail en groupes

Exercices pratiques

Modalités de suivi et d'évaluation :

Mises en situation

Entretien

Evaluation début, milieu et fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de présence

Certificat de réalisation

Contact :

Processus relation client : Emmanuel GIROIRE REVALIER

Processus communication :

-Emmanuel GIROIRE REVALIER

-Migueline ROSSET

-Damien L'HOTE (*Personne en charge du Handicap*)

Tel : 05.49.41.46.46

Mail : anamj.fr

Processus logistique :

-Emmanuel GIROIRE REVALIER

-Benjamin MAYZAUD

Processus pédagogique :

-Emmanuel GIROIRE REVALIER

-Migueline ROSSET

Processus administratif :

-Emmanuel GIROIRE REVALIER

-Aurélie DENIS

Tel : 05.49.41.46.46

Mail : anamj.fr